Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [9]

Artikel: Etats-Unis

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275656

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tour d'horizon

Organisations internationales

ONU. — Le Secrétaire général a adressé aux fonctionnaires des directives sur l'égalité des femmes à l'intérieur du secrétariat. Elles insistent sur la nécessité d'adopter des attitudes et des façons de percevoir nouvelles, elles vont plus loin qu'auparavant dans la description précise du comportement que l'on attend des membres du personnel dans leurs relations avec leurs collègues, hommes et femmes. On espère ainsi, dit le SG, « atteindre le domaine des relations humaines, car c'est là que se rencontrent une bonne partie des nombreuses frustrations quotidiennes dont souffrent nos collègues ».

Organisation de coopération et de développement économiques. — L'OCDE vient de faire paraître, sous le titre *Les Femmes et l'Egalité des Chances,* un rapport préparé par un groupe de travail sur le rôle des femmes dans l'économie. Ce rapport étudie à la fois les conséquences de l'augmentation du taux d'activité et de l'évolution des rôles féminins sur le marché du travail, et les aménagements sociaux nécessaires. Il présente également la situation et les principales tendances dans les pays membres de l'OCDE — dont la Suisse — et fournit une foule de renseignements utiles aux gouvernements et aux organisations féminines. Relevons ces quelques lignes des conclusions :

L'afflux sans précédent des femmes, et en particulier des femmes mariées sur le marché du travail, qui apparaît clairement irréversible et qui a pour effet de modifer radicalement la composition de la population active, pose un défi aux sociétés industrielles. Les travailleuses constituent aujourd'hui un pourcentage important de cette population totale, bien qu'elles restent encore cantonnées dans un nombre restreint de professions. De toute évidence, le potentiel humain et l'investissement social que représente cet élément croissant du monde du travail n'est pas pleinement utilisé. Peu d'autres ressources sont aussi largement gaspillées que ces ressources humaines dans une société industrielle qui fonctionne très bien. Dans l'intérêt de l'efficacité économique et aussi dans celui du bien-être social accru, il est essentiel que les politiques gouvernementales mettent davantage l'accent sur les dispositions à prendre pour répondre aux changements des économies contemporaines qui ont modifié la composition de la population active.

Conseil œcuménique des Eglises. — Sous les auspices du Secrétariat féminin, une centaine de déléguées d'organisations chrétiennes, venant de 31 pays, ont siégé à Venise. La rencontre avait pour but de rassembler des informations sur les violations des droits de l'homme dont sont victimes les femmes, et d'élaborer des recommandations à l'intention du COE et d'autres organisations internationales. Elle a entre autres

— préconisé une solide formation politique, économique et sociale des femmes dans leurs groupements d'églises, et une semblable formation des prêtres et pasteurs durant leurs études de théologie,
— demandé que les législateurs considèrent comme un délit le fait de battre sa femme et que les refuges pour femmes battues soient multipliés,
— protesté contre les sévices sexuels dont sont victimes les prisonnières politiques, etc.

Etats-Unis

La nouvelle pièce d'un dollar, frappée du portrait de la célèbre suffragiste Susan Anthony, a été mal reçue, parce qu'elle est plus mince et plus légère que l'ancienne. Les femmes se demandent si elle représente le statut de la femme ou celui du dollar ?

Suisse

Egalité de salaires ? — L'OFIAMT a annoncé que le salaire moyen des ouvriers a augmenté, entre octobre 1977 et octobre 1978, de 2,7 %, soit de Fr. 13.10 à 13.45, celui des ouvrières de 3,6 %, passant de Fr. 8,72 à 9,03. Pour le personnel administratif et technique, l'augmentation moyenne a été de 3,6 %, soit 3,5 % pour les hommes (de Fr. 3 302 à 3 416.—) et de 3,9 % pour les femmes (de Fr. 2 186.— à 2 271.—). On voit qu'en dépit d'une augmentation plus forte, les salaires féminins sont toujours inférieurs à ceux des hommes.

Egalité de droits ? — Le Conseil fédéral a adopté le projet du nouveau droit de mariage. Ce projet va moins loin que l'avant-projet ; ainsi il n'a pas retenu pour le couple le droit de choisir comme nom de famille celui du mari ou celui de la femme, ni laissé à la femme le droit de conserver son droit de cité, etc. Mais le projet a tout de même accepté de remplacer le principe que le mari est le chef de la famille par celui de la collaboration entre époux au sein de la communauté conjugale. Ce principe s'applique également pour les prestations à fournir pour l'entretien de la famille, notamment la gestion du ménage et les soins aux enfants, le conjoint chargé du ménage ayant ainsi droit à un montant équitable dont il pourra disposer librement.

Egalité politique ? — L'Association des droits de la femme a établi une petite statistique encourageante, mais qui ne justifie pas encore l'euphorie, sur l'évolution de la représentation féminine dans les législatifs cantonaux :

1976, 188 femmes sur 2935 conseillers : 6,4 %
1977, 207 femmes sur 2935 conseillers : 7,1 %
1978, 228 femmes sur 2935 conseillers : 7,8 %
1979, 245 femmes sur 2995 conseillers : 8,2 % (Jura inclus)

Elections flatteuses. — Susi Eggenberger est devenue notre 17e conseillère nationale, à la suite du décès de M. Ruedi Schatz.

A Saint-Gall, Ita-Maria Eisenring a été élue présidente du tribunal cantonal et Johanna Nüesch-Winzeler vice-présidente du Grand Conseil.

A Hérisau, le conseil communal a élu à sa présidence Rosemarie Bänziger.

Japon

Le tube de l'été, c'est une chanson au titre provocateur : *Ton seigneur et ton maître.* Le maître chante : « Ne t'endors pas avant moi. Ne te lève pas après moi. Cuisine de bons repas et fais-toi toujours jolie. Tiens-toi tranquille et marche derrière moi. » Mais cette image traditionnelle du Japon s'achève par un aveu plus moderne : « Ne meurs pas avant moi, tu es la seule femme que j'aimerai jamais. » Les hommes ont salué cette chanson comme celle qu'ils attendaient, mais les féministes outrées ont bombardé le chanteur et la maison d'édition de lettres et d'appels téléphoniques.

Allemagne

A la suite d'un séminaire convoqué par le comité officiel de l'Année internationale de l'enfant, le gouvernement fédéral a accepté de soutenir, en commun avec les Länder responsables des questions scolaires, des projets-pilotes de revisions de *livres d'école,* afin d'y présenter une image de la femme qui reflète aussi son rôle dans la vie économique.

Protection de la maternité : D'après une loi nouvellement acceptée, les femmes peuvent demander à prolonger par un congé de quatre mois le délai de huit semaines auquel elles ont droit après une naissance. Pendant ce congé, elles reçoivent une compensation de 750 MK par mois au maximum. L'interdiction de licenciement a été portée à sept mois et demi en tout, ce qui fait déjà craindre des difficultés pour l'engagement de jeunes femmes. En revanche, le Bundestag a refusé par raison d'économies d'introduire une allocation de 500 DM pendant six mois pour les femmes n'ayant pas d'occupation rémunérée.

France

En démissionnant de sa charge de ministre de la santé, Simone Veil a déclaré, dans une interview à France-Soir, qu'elle se considérait dans son activité politique comme une femme-alibi, les femmes n'ayant encore aucunement une participation représentative aux postes de décision.

P. Bugnion-Secretan

Je désire m'abonner à FEMMES SUISSES

1 année **Fr. 20.–**

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

_____